Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

BILANS COMPARES AU 31-12-2016

S COMPARES	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
PORTEFELIII I E TITRES	ΔC1	119 970 884 239	91 474 517,680
	AOT	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	11 302 665,628
		·	77 300 115,899
		·	2 871 736,153
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	57 856 089,036	32 714 097,955
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	57 855 215,201	32 714 053,728
DISPONIBILITES	AC2-B	873,835	44,227
CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	120 331,037	85 945,247
. ACTIF		177 947 304,312	124 274 560,882
F			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	73 846,710	54 406,547
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	46 119,411	34 220,091
. PASSIF	PA	119 966,121	88 626,638
NET		177 827 338,191	124 185 934,244
CAPITAL	CP1	170 928 274,591	119 625 012,949
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	6 899 063,600	4 560 921,295
RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		6 168 112,105	3 255 089,862
REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		730 951,495	1 305 831,433
NET		177 827 338,191	124 185 934,244
ACTIF NET ET PASSIF		177 947 304,312	124 274 560,882
	DISPONIBILITES PLACEMENTS MONETAIRES DISPONIBILITES CREANCES D'EXPLOITATION ACTIF F OPERATEURS CREDITEURS AUTRES CREDITEURS PASSIF NET CAPITAL SOMMES CAPITALISABLES RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE	PORTEFEUILLE TITRES OBLIGATIONS DE SOCIETES EMPRUNTS D'ETAT AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM) PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES PLACEMENTS MONETAIRES PLACEMENTS MONETAIRES AC2-A DISPONIBILITES AC2-B CREANCES D'EXPLOITATION AC3 ACTIF F OPERATEURS CREDITEURS PA1 AUTRES CREDITEURS DIVERS PA2 PASSIF PA NET CAPITAL CP1 SOMMES CAPITALISABLES CP2 RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE NET	PORTEFEUILLE TITRES AC1 119 970 884,239 OBLIGATIONS DE SOCIETES 18 051 017,722 EMPRUNTS D'ETAT 96 590 818,037 AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM) 5 329 048,480 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES AC2 57 856 089,036 PLACEMENTS MONETAIRES AC2-A 57 855 215,201 DISPONIBILITES AC2-B 873,835 CREANCES D'EXPLOITATION AC3 120 331,037 ACTIF 177 947 304,312 FOOPERATEURS CREDITEURS PA1 73 846,710 AUTRES CREDITEURS PA2 46 119,411 PASSIF PA 119 966,121 NET 177 827 338,191 CAPITAL CP1 170 928 274,591 SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE NET 177 827 338,191

ETAT DE RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2016

ETATS	DE RESULTAT COMPARES	Note	Exercice Clos le	Exercice Clos le
			31/12/2016	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	4 704 460,769	2 670 123,059
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		845 778,464	157 404,151
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		3 690 375,205	2 454 393,148
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		168 307,100	58 325,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 450 956,653	1 140 203,473
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		200 542,238	247 407,500
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 337 218,684	548 845,726
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		913 195,731	343 950,247
REVEN	US DES PLACEMENTS		7 155 417,422	3 810 326,532
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-779 006,455	-441 615,644
REVEN	U NET DES PLACEMENTS		6 376 410,967	3 368 710,888
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-208 298,862	-113 621,026
RESUL ⁻	TAT D'EXPLOITATION		6 168 112,105	3 255 089,862
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		730 951,495	1 305 831,433
SOMME	ES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		6 899 063,600	4 560 921,295
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-730 951,495	-1 305 831,433
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		19 193,629	-70 823,734
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-25 989,297	-31 486,643
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-541,415	-2 843,537
RESUL [*]	TAT NET DE L'EXERCICE		6 160 775,022	3 149 935,948

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2016

DESIGN	ATION	Exercice Clos le	Exercice Clos le
		31/12/2016	31/12/2015
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	6 160 775,022	3 149 935,948
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 168 112,105	3 255 089,862
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	19 193,629	-70 823,734
AN1-C	+/-VAL REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-25 989,297	-31 486,643
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-541,415	-2 843,537
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	47 480 628,925	105 535 080,764
	SOUSCRIPTIONS	180 461 609,232	164 874 700,309
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	165 073 200,000	157 616 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-1 266 936,925	-1 043 821,203
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	12 518 033,998	5 766 913,035
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	4 137 312,159	2 535 108,477
	RACHATS	-132 980 980,307	-59 339 619,545
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-121 312 500,000	-56 434 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	937 399,105	389 412,139
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-9 199 518,748	-2 064 854,640
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-3 406 360,664	-1 229 277,044
VARIAT	ION DE L'ACTIF NET	53 641 403,947	108 685 016,712
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	124 185 934,244	15 500 917,532
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	177 827 338,191	124 185 934,244
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		4=0.0=4
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 162 167	150 351
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 599 774	1 162 167
	VALEUR LIQUIDATIVE	400.057	400.000
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	106,857	103,098
B-	FIN DE L'EXERCICE	111,157	106,857
AN6	TAUX DE RENDEMENT	4,02%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		17 559 662,800	18 051 017,722	10,15%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	192 000,000	197 812,800	0,11%
ATL 2013/1	1 550	120 986,800	125 681,269	0,07%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 029 592,000	0,58%
ATL 2015/2 A	10 000	1 000 000,000	1 050 984,000	0,59%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 680,000	0,59%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,58%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	500 248,219	0,28%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 010 360,000	0,57%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 600 000,000	1 601 888,000	0,90%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 040 424,000	0,59%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,58%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,59%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	500 324,384	0,28%
CHO 2009/BIAT	3 000	112 500,000	113 056,800	0,06%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	808 448,000	0,46%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 001 972,603	0,56%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,52%
SERVICOM 2012	1 000	39 576,000	41 300,025	0,02%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	1,18%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	797 600,000	844 376,000	0,48%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 001 540,822	0,56%
AC1-B Emprunts d'Etat	10 000	93 825 299,338	96 590 818,037	54,32%
Bons du Trésor Assimilables		93 748 681,613	96 512 244,997	54,27%
BTA 5,5-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	718 223,422	0,40%
BTA 5,50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 925 271,540	1,65%
BTA 5,50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 075 476,677	1,17%
BTA 5,50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 397 481,506	1,91%
BTA 5,50-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 208 683,518	1,81%
BTA 5,75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	4 056 454,794	2,28%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	4 000 175,342	2,25%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 437 742,466	6,43%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	3,97%
BTA 6,3 MARS 2026	7 700	7 154 370,000		
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	7 700 5 500	5 315 750,000	7 367 016,575	4,14% 3.02%
•		•	5 375 746,712	3,02%
BTA 6,7% AVRIL 2028	13 480 6 071	12 837 920,000	13 358 536,064	7,51%
BTA 6,75-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 467 239,509	3,64%
BTA 6,90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	14,17%
Variation d'estimation des +/- values	•	` '	-134 627,705	-0,08%
Emprunt National	10 266	76 617,725	78 573,040	0,04%
EN 2014 CAT A /5	10 266	76 617,725	78 573,040	0,04%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)	52 072	5 304 584,122	5 329 048,480	3,00%
SICAV TRESOR	52 072	5 304 584,122	5 329 048,480	3,00%
Total du portefeuille titres		116 689546,260	119 970 884,239	67,47%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2016 à -134 627,705DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

L'amortissement de la décote relative aux BTA arrivés à échéance au cours de l'exercice arrêté et s'élevant à -18 260,000 DT, a été annulé en contrepartie de la constatation d'une moins-value réalisée sur BTA, d'égal montant, inscrite au niveau des capitaux propres parmi les sommes non capitalisables.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2015	88 979 637,834	2 624 236,822	-129 356,976	91 474 517,680	
Acquisitions de l'exercice					
-Obligations de sociétés	7 264 562,800			7 264 562,800	
- Emprunts d'Etat (BTA) - Emprunts d'Etat (Emprunt	43 322 540,000			43 322 540,000	
national)	76 617,725			76 617,725	
- Autres Valeurs (Titres OPCVM)	43 566 080,746			43 566 080,746	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)Remboursement / Obligations de	-41 129 732,845			-41 129 732,845	-5 681,766
sociétés	-848 900,000			-848 900,000	600,000
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-24 541 260,000			-24 541 260,000	-18 260,000
Variation des plus ou moins- values latentes			19 193,629	19 193,629	
Variations des intérêts courus		767 264,504		767 264,504	
Solde au 31 décembre 2016	116 689 546,260	3 391 501,326	-110 163,347	119 970 884,239	-23 341,766

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 704 460,769 Dinars** au 31/12/2016 contre **2 670 123,059 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015	
Revenus des obligations de sociétés	845 778,464	157 404,151	
Intérêts courus	490 327,130	111 512,195	
Intérêts échus	355 451,334	45 891,956	
Revenus des Emprunts d'Etat	3 690 375,205	2 454 393,148	
Intérêts courus	2 419 850,049	2 165 587,522	
Intérêts échus	1 270 525,156	288 805,626	
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	168 307,100	58 325,760	
Dividendes	168 307,100	58 325,760	
Total	4 704 460,769	2 670 123,059	

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **57 855 215,201 Dinars**, contre **32 714 053,728 Dinars** au 31/12/2015 et il est détaillé comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Bons du Trésor à Court Terme	3 790 084,019	8 666 059,156
Certificats de Dépôt	29 485 715,181	11 995 798,188
Autres placements (Dépôt à terme)	24 579 416,001	12 052 196,384
Total	57 855 215,201	32 714 053,728

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme		3 759 728 465	3 790 084,019	2,13%
BTC 52S-10/10/2017	3 260	3 102 445,283	3 132 464,606	1,76%
BTC 52S-02/01/2018	690	657 283,182	657 619,413	0,37%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT		29 469 032,909	29 485 715,181	16,58%
CDP 10J-01/01/2017	BIAT	2	998 950,268	1 000 000,000	0,56%
CDP 10J-02/01/2017	BIAT	3	1 498 425,402	1 499 842,354	0,84%
CDP 10J-03/01/2017	BIAT	6	2 996 850,804	2 999 369,498	1,69%
CDP 10J-04/01/2017	BIAT	5	2 497 375,670	2 499 211,977	1,41%
CDP 10J-05/01/2017	BIAT	9	4 495 276,207	4 498 108,994	2,53%
CDP 10J-06/01/2017	BIAT	10	4 994 751,341	4 997 373,947	2,81%
CDP 10J-07/01/2017	BIAT	15	7 492 127,011	7 495 273,726	4,21%
CDP 10J-08/01/2017	BIAT	6	2 996 850,804	2 997 794,694	1,69%
CDP 10J-09/01/2017	BIAT	3	1 498 425,402	1 498 739,991	0,84%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme	BIAT		24 500 000,000	24 579 416,001	13,82%
DAT 92J-18/01/2017	BIAT	1	2 000 000,000	2 017 293,150	1,13%
DAT 92J-20/01/2017	BIAT	1	500 000,000	504 208,000	0,28%
DAT 92J-15/02/2017	BIAT	1	500 000,000	502 745,315	0,28%
DAT 92J-02/03/2017	BIAT	1	7 000 000,000	7 026 168,110	3,95%
DAT 92J-03/03/2017	BIAT	1	1 500 000,000	1 505 330,302	0,85%
DAT 92J-07/03/2017	BIAT	1	3 000 000,000	3 009 285,041	1,69%
DAT 92J-16/03/2017	BIAT	1	3 000 000,000	3 006 190,027	1,69%
DAT 92J-17/03/2017	BIAT	1	2 000 000,000	2 003 897,425	1,13%
DAT 91J-24/03/2017	BIAT	1	3 500 000,000	3 503 610,850	1,97%
DAT 91J-29/03/2017	BIAT	1	1 500 000,000	1 500 687,781	0,85%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **873,835 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **120 331,037 Dinars** contre **85 945,247 Dinars** au 31/12/2015 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables, sur l'Emprunt National et sur les achats des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	119 585,260	74 995,918
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	97,900	0,000
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	647,877	10 949,329
Total	120 331,037	85 945,247

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **2 450 956,653Dinars** au 31/12/2016 contre **1 140 203,473Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor à CT	200 542,238	247 407,500
Intérêts courus	30 355,554	127 265,523
Intérêts échus	170 186,684	120 141,977
Revenus des Certificats de Dépôt	1 337 218,684	548 845,726
Intérêts courus	16 682,272	7 251,176
Intérêts échus	1 320 536,412	541 594,550
Revenus des autres placements (DAT)	913 195,731	343 950,247
Intérêts courus	79 416,001	52 196,384
Intérêts échus	833 779,730	291 753,863
Total	2 450 956,653	1 140 203,473

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **119 966,121 Dinars** contre **88 626,638 Dinars** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	73 846,710	54 406,547
PA 2	Autres créditeurs divers	46 119,411	34 220,091
Total		119 966,121	88 626,638

PA1: Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à **73 846,710 Dinars** contre **54 406,547 Dinars** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	29 538,684	36 895,531
Dépositaire	14 769,341	1 698,645
Distributeurs	29 538,685	15 812,371
Total	73 846,710	54 406,547

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2016 à 46 119,411 Dinars contre 34 220,091 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015	(*)
Etat, impôts et taxes	12 281,404	8 706,863	
Redevance CMF	14 769,150	10 541,396	
Rémunération CAC	4 559,517	8 029,720	
Jetons de présence	5 999,838	6 000,000	
Provision pour charges diverses	8 509,502	942,112	•
Total	46 119,411	34 220,091	

^(*)Retraités pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à **779 006,455 Dinars** contre **441 615,644 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	311 602,578	296 062,003
Rémunération du dépositaire	155 801,299	18 669,917
Rémunération des distributeurs	311 602,578	126 883,724
Total	779 006,455	441 615,644

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **208 298,862 Dinars** contre **113 621,026 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	155 798,967	84 587,624
Impôts et Taxes	17 841,935	7 616,977
Rémunération CAC	21 176,873	14 188,754
Jetons de Présence	5 999,838	7 016,071
Diverses charges d'exploitation	7 481,249	211,600
Total	208 298,862	113 621,026

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u> 2016 2015

Montant : 116 216 700,000 Dinars : 15 035 100,000 Dinars

Nombre de titres émis : 1 162 167 : 150 351

Nombre d'actionnaires : 798 : 36

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant : 165 073 200,000Dinars :157616 500,000 Dinars

Nombre de titres émis : 1 650 732 : 1 576 165

Rachats effectués (en nominal)

Montant : 121 312 500,000 Dinars : 56 434 900,000 Dinars

Nombre de titres rachetés : 1 213 125 : 564 349

<u>Capital au 31/12</u> : 170 928 274,591Dinars :119 625012,949Dinars

Montant en nominal : 159 977 400,000 Dinars :116 216700,000 Dinars
 Sommes non capitalisables (1) : -1 180 728,455 Dinars : -843 853,552 Dinars

Sommes capitalisées **(2)** : 12 131 603,046 Dinars : 4 252 166,501 Dinars

Nombre de titres : 1 599 774 : 1 162 167

Nombre d'actionnaires : 1 441 : 798

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2016 à - 1 180 728,455 Dinars contre - 843 853,552 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	- 843 853,552	- 84 290,574
1- Résultat non capitalisable de l'exercice	- 7 337,083	- 105 153,914
 ✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres ✓ +/- values réalisées sur cession de titres ✓ Frais de négociation de titres 	19 193,629 - 25 989,297 - 541,415	- 70 823,734 - 31 486,643 - 2 843,537
2- Régularisation des sommes non capitalisables	- 329 537,820	- 654 409,064
✓ Aux émissions	- 1 266 936,925	- 1 043 821,203
✓ Aux rachats	937 399,105	389 412,139
Total sommes non capitalisables	- 1 180 728,455	- 843 853,552

(2)Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2016 à 12 131 603,046 Dinars contre 4 252 166,501 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	4 252 166,501	-
1- Sommes capitalisées de l'exercice clos	4 560 921,295 (*)	550 108,106
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice. clos	3 318 515,250	3 702 058,395
✓ Aux émissions	12 518 033,998	5 766 913,035
✓ Aux rachats	- 9 199 518,748	-2 064 854,640
Total des sommes capitalisées	12 131 603,046	4 252 166,501

(*): Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2015 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2016 statuant sur les états financiers de l'exercice 2015 :

Sommes capitalisées Exercice 2015	4 560921.295
Régularisation du résultat capitalisable	1 305 831,433
Résultat d'exploitation - Exercice 2015	3 255 089,862

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2016à 6 899 063,600 Dinars et se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Résultat capitalisable de l'exercice	6 168 112,105	3 255 089,862
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	730 951,495	1 305 831,433
Sommes capitalisables	6 899 063,600	4 560 921,295

4. AUTRES INFORMATIONS:

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,473	3,279	10,076	3,863	4,778
Charges de gestion des placements	-0,487	- 0,380	- 1,284	- 0,509	- 0,642
Revenu net des placements	3,986	2,899	8,792	3,354	4,136
Autres charges d'exploitation	-0,130	- 0,098	- 0,379	- 0,176	- 0,201
Résultat d'exploitation	3,856	2,801	8,413	3,178	3,935
Régularisation du résultat d'exploitation	0,457	1,123	- 4,755	0,699	-0,136
Sommes capitalisables de l'exercice	4,313	3,924	3,658	3,877	3,799
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,457	- 1,123	4,755	- 0,699	0.136
Variation des +/- values potentielles/titres	0,012	- 0,061	- 0,389	0,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,016	- 0,027	- 1,692	- 0,042	- 0,012
Frais de négociation de titres	0,000	- 0,003	0,000	0,000	0,000
+/- values sur titres et frais de négociations	-0,004	-0,090	-2,081	-0,042	-0,012
Résultat net de l'exercice	3,852	2,710	6,331	3,136	3,923
Résultat non capitalisable de l'exercice	-0,004	- 0,090	- 2,081	- 0,042	- 0,012
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,008	- 0,075	1,323	- 0,006	- 0,025
Sommes non capitalisables de l'exercice	-0,012	- 0,165	- 0,758	- 0,048	- 0,037
Distribution des dividendes	0,000	0,000	3,877	3,800	3,841
Valeur Liquidative	111,157	106,857	103,098	104,075	104,045

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,522%	0,551%	0,600%	0,600%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,134%	0,134%	0,163%	0,207%	0,187%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	3,959%	3,848%(*)	3,607%(*)	3,745%(*)	3,676%
Actif net moyen	155 798 524,753	84587371,728	35070609,245	14218842,310	14105978,383

^(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er}janvier 2016suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er}janvier 2016suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05Avril 2016, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 177 947 304,312 DT, un actif net de 177 827 338,191 DT et un résultat net de l'exercice de 6 160 775,022 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joint, de la Société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » arrêtée au 31 Décembre 2016 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que la «SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/12/2016 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/12/2016 à un montant net de 134 627,705 DT, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparait comme composante du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par «*SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE*» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 462 608,408DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2016. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

- Au cours de l'exercice 2016, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
 - l'emploi de moins de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
 - l'emploi de plus de 30% de son actif en certificats de dépôts et en Bons du Trésor à Court Terme
 - L'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM.
 - l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2016

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs.

Dans ce cadre il y a lieu de citer l'application d'une commission de courtageà la charge de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » qui a été décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de la « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de courtage s'élève à 538,964 DT (TTC), soit un taux de 0,118%(TTC) appliqué au montant des transactions. Ce montant est porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

II- Conventions et opérations conclues et/ou appliquées au cours de l'exercice 2016

L'exercice 2016 a vu l'entrée en vigueur des conventions mises à jour suivantes :

- La convention de gestion en vertu de laquelle « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. Cette convention a été mise à jour en date du 18/12/2015 afin de tenir compte des modifications apportées et notamment de celles décidées par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 consistant à revoir à la baisse la commission de gestion annuelle de 0,35% à 0,20% (TTC) de l'actif net de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE », calculée quotidiennement. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2016. Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de gestion s'élève à 311 602,578 DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de
- La convention de dépôt en vertu de laquelle « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. Cette convention a été mise à jour en date du 18/12/2015 afin de tenir compte des modifications apportées et notamment de celles décidées par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 consistant à supprimer le seuil minimal de 5 000 DT (TTC) et le seuil maximal 20 000 DT (TTC) qui étaient appliqués, tout en gardant le même taux de 0,1% de l'actif net de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE », calculé quotidiennement.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2016.

l'état de résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de lacommission du dépositaire s'élève à 155801,299 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Les conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL » qui ont été mises à jour pour tenir compte des modifications apportées et notamment de celles décidées par le conseil d'administration réuni en date du 29 juin 2015 consistant à porter la commission de distribution de 0,15% à 0,20% (TTC) de l'actif net de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE », calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 01/01/2016.

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, le montant de cette commission de distribution s'élève à 311602,578 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Ce montant est défalqué comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2016
BIAT ASSET MANAGEMENT	12048,302
BIAT	259567,067
BIAT CAPITAL	39987,209
Total	311 602,578

A partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE »prend à sa charge les dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais qui étaient jusque là pris en charge par la « BIAT ».

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2016 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mai 2016 statuant sur les états financiers de l'exercice 2015. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF